



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique a l'egard des handicapés

Question écrite n° 17436

### Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les preoccupations de familles de traumatisés crâniens adultes gravement handicapés. La carence en structures d'accueil spécialisées et l'absence de politique de sante publique adaptée laissent ces personnes et leur famille sans aucune aide. Elle lui demande donc quelles mesures peuvent être envisagées afin de pourvoir aux besoins spécifiques des traumatisés crâniens.

### Texte de la réponse

Attentif à leurs préoccupations, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville a reçu les représentants de l'Union nationale des associations des familles de traumatisés crâniens en septembre dernier. L'insertion des traumatisés crâniens a fait l'objet d'une réflexion qui a clairement fait ressortir que des solutions diversifiées devaient être proposées suivant la gravité du handicap. Toutefois, il est apparu que le nombre et la situation des personnes handicapées victimes d'un traumatisme crânien sont mal connus et que cette catégorie de handicapés ne semble pas bénéficier d'une prise en charge suffisante. Aussi le ministre d'Etat a-t-il confié à l'Inspection générale des affaires sociales une mission sur la connaissance de cette population afin de déterminer les besoins qu'il conviendrait de satisfaire. Mais d'ores et déjà, pour répondre aux attentes des associations des familles de traumatisés crâniens, il a demandé à ses services de rechercher les moyens d'une prise en charge satisfaisante des blessés en état végétatif, de procéder à une étude sur les possibilités de création, au niveau régional ou interrégional, de services d'orientation et de suite et enfin de créer, au sein des centres d'aide par le travail, des sections spécifiques pour la prise en charge de ces handicapés. L'ensemble de ces travaux indispensables à la définition d'une politique en faveur des traumatisés crâniens donnera lieu à un rapport qui sera remis pour le printemps prochain.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Hubert Elisabeth](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17436

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 1994, page 3964

**Réponse publiée le :** 28 novembre 1994, page 5871